

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 74-180/SG/FIN autorisant M. Célestin Rossi à acquérir un terrain non bâti, sis à Djibouti zone industrielle sud, titre foncier n° 1489.

n° 74-180/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
31 décembre 1974

Numéro JO  
n° 4 du 25/02/1974

Date du numéro  
25 février 1974

### TEXTE INTÉGRAL

M. Célestin Rossi est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 4.420 m2 environ, lot n° 182, sis à Djibouti, zone industrielle Sud, et faisant partie d'un terrain plus vaste, immatriculé au livre foncier du territoire sous le n° 1489, au nom de la Société Commerciale et Financière de Djibouti.